

## VARIOLISATION DE L'ACTIVITE ET MODALITES DE TELECONSULTATION

La crise sanitaire que nous traversons a fait évoluer de manière significative l'organisation et la façon dont nos adhérents accueillent et accompagnent les usagers.

Le réseau spécialisé en addictologie, fortement mobilisé depuis le début de la crise pour assurer une indispensable continuité d'accompagnement, a ainsi dû s'adapter et parfois innover pour assurer ses missions dans un contexte de confinement et de distanciation sociale (restriction de circulation des personnes, absences de salariés étant à risque particulier ou pour garde d'enfant, mobilisation du personnel hospitalier en réserve, etc.)

Cet engagement se doit d'être pleinement visible et valorisé auprès des pouvoirs publics.



## 1 - Valoriser l'activité durant la crise sanitaire

La Fédération Addiction, régulièrement sollicitée par son réseau, souhaite à travers cette note faire le point sur la méthode de recensement de l'activité durant cette période, et notamment sur la manière de comptabiliser les actes réalisés à distance et les téléconsultations. Il s'agit de **proposer des lignes directrices qui puissent vous aider à valoriser vos activités et homogénéiser les modalités de décompte** et de remplissage dans le rapport de l'activité.

Si les missions sont restées les mêmes<sup>1</sup>, les modalités pour les mener ont évolué et il convient d'en tenir compte dans la manière de comptabiliser l'activité.

Jusqu'à présent, les consignes de la Direction Générale de la Santé<sup>2</sup> indiquaient **qu'un acte doit se faire en présentiel et face à face, excluant spécifiquement le téléphone**. Or, du fait de la crise, bon nombre de structures font, en plus ou à la place de l'accueil en présentiel, des téléconsultations en visioconférence ou par téléphone. Il semble donc important de **considérer tout entretien, qui en temps normal se serait fait en face à face, comme un acte, y compris quand celui-ci est au téléphone ou en visioconférence**. Cette position est confortée par le fait que la CPAM compte déjà les actes en visioconférence ou téléphone pour les médecins, et cela va dans le sens de la politique globale actuelle en matière de e-santé.

Si certaines activités ont diminué depuis le début de la crise, d'autres ont sensiblement augmenté : accompagnement des professionnels dans les structures créées pour la mise à l'abri des personnes à la rue, soutien alimentaire, maraudes, soutien aux professionnels de santé et aux médecins de ville pour les questions d'addictions, appui aux dispositifs médico-sociaux avec ou sans hébergement dans l'accueil et l'accompagnement des usages de personnes dépendantes...

**Il est donc important de bien recenser et comptabiliser ces activités** qui, si elles font partie des missions des CSAPA, ne sont parfois pas valorisables et finançables par la dotation globale de financement de l'ONDAM.

→ **Durant cette période de crise, nous proposons :**

- **de considérer comme un acte, tout entretien en physique ou téléphonique lorsque cela concerne un accompagnement d'un professionnel ou d'une équipe.**
- **de les recenser et de les valoriser en s'appuyant sur les outils disponibles (logiciels dossiers patients, tableaux de bord...)**

Pendant le confinement, il est aussi particulièrement important d'être attentif au suivi des usagers afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture dans l'accompagnement due notamment à l'isolement ou l'espacement des consultations/délivrances.

→ **Nous vous invitons à mettre en place des outils** (rappel avec le logiciel, tableau de suivi, etc) qui vous permettent de vous assurer qu'un lien est bien maintenu, que ce soit par téléphone, mail, ou autre, avec une fréquence que la clinique ou la situation environnementale de chaque personne vous permet d'adapter.

1 - Note sur la Continuité des activités des structures de prévention et de prise en charge qui accueillent du public Structures concernées : CEGIDD, CLAT, Centres de vaccination, CSAPA, CAARUD du 17 mars 2020

2 - <https://www.federationaddiction.fr/un-guide-de-remplissage-pour-le-rapport-dactivite-csapa/>

## 2 – Point sur les téléconsultations, transferts de données, et télétravail :

Les modalités de relation avec les patients, les usagers, et entre membres de l'équipe ont évolué et la part du numérique s'est nettement accrue durant cette période. Il nous semblait donc important que cette note puisse aborder succinctement cette problématique sous l'angle juridique et technique.

### ● Pour les personnes accompagnées suspectées d'infection ou reconnus de COVID-19<sup>3</sup>

**Les téléconsultations par les professionnels de santé peuvent se faire avec tous les outils numériques disponibles**, sans qu'il soit indispensable de respecter la politique générale de sécurité des systèmes d'information en santé et la réglementation relative à l'hébergement de santé des données de santé. Cela permet d'utiliser des logiciels non médicaux de messagerie comme par exemple WhatsApp, Face to Face, Skype etc.

Certains éditeurs mettent à disposition gratuitement, pendant le temps du confinement, leur logiciel de téléconsultation. C'est notamment le cas de Doctolib. Une **liste exhaustive est disponible dans l'article du gouvernement sur la société numérique<sup>4</sup>**.

### ● Pour les personnes accompagnées non infectées par le virus

Seule une déclaration du ministre Olivier Véran sur France info<sup>5</sup> évoque le fait pour un médecin de pouvoir utiliser n'importe quel logiciel pour une téléconsultation. A ce jour, **aucun texte de loi n'est venu préciser si cela était possible pour une personne non infectée ou suspectée de l'être par le coronavirus**.

→ Il s'agit donc de s'adapter et d'arriver à conjuguer deux grands principes : la continuité du service en mode dégradé et la protection des données personnelles.

### ● Pour toutes les personnes accompagnées

Dans le cadre des mails, il est **nécessaire d'envoyer les informations concernant les données de santé<sup>6</sup> en pièce jointe cryptée**. Vous pouvez trouver sur le site de Ressourcial une note<sup>7</sup> expliquant comment faire et proposant quelques outils gratuits.

Pour ce qui est des consultations à distance ou des échanges professionnels comprenant des données de santé, privilégiez les solutions payantes plutôt que les versions gratuites (google suite, zoom avec licence). En effet, pour ces solutions gratuites, la commercialisation des données constitue l'une des ressources de l'éditeur. **Il existe plusieurs solutions en Open Source fiables<sup>8</sup>**.

Pour aller plus loin sur ces sujets, l'association Ressourcial met gratuitement à disposition sur son site des documents et des webinaires<sup>9</sup> qui pourront vous aider dans votre réflexion sur les outils ou les modes de travail. Cette association met également à disposition gratuitement le journal de la conformité<sup>10</sup> et l'espace de ressources partagées<sup>11</sup>.

3 - Arrêté du 23 mars 2020 prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaire pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

4 - <https://labo.societenumerique.gouv.fr/2020/03/18/travail-sante-enseignement-a-distance-les-acteurs-du-numerique-proposent-des-solutions-gratuites/>

5 - [https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/8h30-fauvelle-dely/les-mesures-du-gouvernement-contre-le-coronavirus-les-consultations-a-distance-les-italiens-confines-le-8h30-franceinfo-d-olivier-veran\\_3841801.html](https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/8h30-fauvelle-dely/les-mesures-du-gouvernement-contre-le-coronavirus-les-consultations-a-distance-les-italiens-confines-le-8h30-franceinfo-d-olivier-veran_3841801.html)

6 - Pour rappel le nom d'un patient est considéré comme une donnée de santé puisqu'elle peut être relié au CSAPA ou CAARUD et donc donner une information

7 - [http://www.ressourcial.fr/wp-content/uploads/2020/04/Note\\_chiffrement\\_donnees\\_covid19\\_20200408.pdf](http://www.ressourcial.fr/wp-content/uploads/2020/04/Note_chiffrement_donnees_covid19_20200408.pdf)

8 - Vous pouvez retrouver une liste d'outils sur ce document : [http://www.ressourcial.fr/wp-content/uploads/2020/04/Weninaire\\_numerique\\_donnees\\_corona\\_20200409.pdf](http://www.ressourcial.fr/wp-content/uploads/2020/04/Weninaire_numerique_donnees_corona_20200409.pdf)

9 - <https://attendee.gotowebinar.com/recording/5373953646836611841>

10 - [http://www.ressourcial.fr/wp-content/uploads/2020/04/Journal\\_Ressourcial\\_ConformiteRGPD\\_Mars\\_2020.pdf](http://www.ressourcial.fr/wp-content/uploads/2020/04/Journal_Ressourcial_ConformiteRGPD_Mars_2020.pdf)

11 - <http://www.ressourcial.fr/ressources-et-experiences/covid-19-ressources-partagees/>

### 3 - Un projet de logiciel inter-fédératif « dossiers patients » pour 2021

Par ailleurs, au-delà de la crise sanitaire que nous traversons, la Fédération Addiction est mobilisée pour accompagner, en partenariat avec la Fédération Santé Habitat, les établissements médico-sociaux spécialisés en addictologie afin de mettre à disposition de ses adhérents, dès 2021, un logiciel « personnes en difficultés spécifiques » fiable, ergonomique, adapté, accessible financièrement, et répondant aux nouvelles normes et exigences réglementaires afin de gérer les dossiers des personnes accompagnées, et ce, tout au long de leur parcours. L'appel d'offre auprès des éditeurs est parti et nous serons particulièrement attentifs à ce qu'il comprenne des modules de travail à distance et de téléconsultation.

Pour obtenir plus d'informations, vous pouvez contacter  
Georges Martinho, Délégué Général adjoint :  
[g.martinho@federationaddiction.fr](mailto:g.martinho@federationaddiction.fr)

